

Commune le Castelet / Séance du 30 août 2022

Convocation : 25 août 2022 Affichage : 05 septembre 2022	<p>Le trente août deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué et par écrit, en réunion ordinaire, s'est réuni à la mairie de Garcelles-Secqueville, sous la présidence de Madame Florence BOULAY, le Maire.</p>
Membres : En exercice : 23 Présents : 12 Votants : 14	<p>Étaient présents : Mme. Florence BOULAY, M. Patrick LESELLIER, Mme. Magali PECOLLO-DUPONT, Mme. Elisabeth FORET, Mme. Anne PIRAUD, Mme. Brigitte MARIE, Mme. Céline PONTY, M. Stéphane ONFROY, M. Sébastien GUILLOT, Mme. Virginie NOSILE, Mme. Mélisande DEGREZE, Mme. Annie PASSILLY.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le conseil municipal, peut donc valablement délibérer.</p> <p>Étaient absents représentés : Mme. Céline COLLET (pouvoir à Mme. Florence BOULAY), Mme. Sandrine MAUPAS (pouvoir à M. Patrick LESELLIER).</p> <p>Étaient excusés : M. Franck LECOQ, M. Gilles THIRE,</p> <p>Étaient absents : M. Benoit LEFEVRE, Mme. Maïté ROBILLARD, M. Yohann ADAM, M. Joseph SIANI, M. David DELENTE, M. Bruno ENGEL, M. Philippe JEGARD.</p> <p>Mme. Céline COLLET a été nommé secrétaire de séance.</p>

PROCES-VERBAL DE REUNION

Madame le Maire annonce l'ordre du jour :

- Création d'un poste P.E.C. (Parcours Emploi Compétences)

DELIBERATION 2022-051 CRÉATION DE POSTE

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur de Pôle Emploi.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

Commune le Castelet / Séance du 30 août 2022

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la durée du contrat
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois à raison de 30 heures minimum par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'ATSEM à raison de 30 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 11 mois à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'Etat prendra en charge entre 35 et 80%, en pourcentage brut, de la rémunération correspondant au S.M.I.C.

Madame le Maire explique que les effectifs de l'école passeront à 217 à la rentrée prochaine avec une ouverture de classe supplémentaire et qu'il y a nécessité pour assurer le bon fonctionnement du service. Ce contrat P.E.C. fait aussi suite à la création du contrat d'ATSEM auquel aucune candidature valable n'a été retenue. Le recruté P.E.C. assurera donc les fonctions de ce poste.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions d'ATSEM à **temps partiel** à raison de 30 heures / semaine pour une durée de 1 an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à son recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents et représentés,

- D'autoriser le recrutement d'un contrat P.E.C.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à son recrutement.

Commune le Castelet / Séance du 30 août 2022

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu de questions diverses portées à la connaissance de ce conseil.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 07 septembre 2022 à 19h30.
Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 30 août 2022

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour copie certifiée conforme les jours mois

DELIBERATION 2022-051 CRÉATION DE POSTE

Florence BOULAY

Céline COLLET